

Les échos du conseil municipal du 10 décembre

Forêt communale : le conseil approuve l'assiette des coupes dans sa totalité et fixe le prix de vente à 100 € le lot pour l'exercice 2014 -2015. Le conseil approuve le règlement sur les consignes d'exploitation en forêt et rappelle que la revente est interdite

Classement de la voirie communale : le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le tableau de classement des voies communales : soit voirie communale, 4185 mètres, qui sera prise en compte pour la DGF 2016.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe : le conseil décide d'adopter à l'unanimité cette création, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget

Décision modificative : le conseil décide à l'unanimité de modifier le budget communal 2014 comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Fonds de péréquation : 1 743 €

Entretien des voies et réseaux : - 1 743 €

Attribution d'indemnité au trésorier : le conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014.

Informations et questions diverses : élections des conseillers départementaux auront lieu dimanche 22 et dimanche 29 mars.

Dans le cadre du groupement des commandes pour la fourniture de gaz naturel réalisé du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, c'est le fournisseur italien Eni Gaz et Power France qui a été désigné attributaire ; l'offre d'Eni Gaz et Power France permet l'économie globale de 19 % par rapport aux tarifs actuels

A la suite de la demande de plusieurs administrés, de visiter les locaux de la restauration scolaire, le maire souhaite associer les communes d'Allenjoie et Brognard, il faudra auparavant définir une date.

Cartons et ventres pleins !



Les samedis 29 novembre 2014 et 31 janvier 2015 se sont déroulés respectivement les traditionnels et forts attendus loto et soirée friture de la Maison Pour Tous. Attendus car nous devons refuser les inscriptions pour ces animations à des dizaines de personnes, la capacité de la salle des fêtes nous limitant forcément. Malgré des conditions météo difficiles, notamment pour la soirée (dansante !) friture, aucun convive ne manquait à l'appel. Et si certains invités repartirent les bras chargés lors du loto (et d'autres désespérément vides), tous repartirent le ventre plein après la friture, même les plus fanfarons qui calèrent en cours de repas ! Tous ces moments de bonheurs ensemble ne sauraient éluder le manque crucial de bénévoles prêts à nous épauler. Je m'adresse en particulier aux habitants de ces rues et quartiers qui brillent par leur absence à toutes nos manifestations au sein de notre village ! A bon entendeur... Merci aux autres.

Pierre DUBAIL, président de la MPT.

A l'agenda...



19 mars : commémoration fin de la guerre d'Algérie

22 et 29 mars : élections départementales

26 avril : rando'jambon de la MPT

8 mai : commémoration 39/45

10 mai : vide-greniers du Soufflet De Forge

27 juin : fête des écoles à Allenjoie

29 juin : le 29 ça conte (pour enfants)

13 juillet : fête nationale

19 et 20 septembre : journées du Patrimoine (Soufflet De Forge)

11 novembre : armistice 14/18

21 novembre : journée des libérateurs

28 novembre : loto de la MPT

5 et 6 décembre : marché de la Saint-Nicolas

12 décembre : repas des aînés



de 17 h 30 à 21 h :

Mardi à VIEUX-CHARMONT (places des Arbues)

Jeudi à DAMBENOIS

06 08 36 81 49

Mairie de Dambenois. Tél. 03 81 94 31 45. email : mairie.dambenois@wanadoo.fr
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 16h à 18h. Fermé le mercredi matin.

Vivre à Dambenois rédigé par la commission communication élargie.
Création graphique : Julien Richard (Lyndor Activités) – Impression : Estimprim
Ne pas jeter sur la voie publique.

Vivre à DAMBENOIS



bulletin municipal n°04 – mars 2015

Le mot du maire

Après de nombreuses péripéties (TVA, frais d'extension du réseau électrique, zones humides, Voie navigable de France) l'acte de vente concernant le terrain communal (route de Brognard) a été signé le 9 février 2015 par les deux parties, Néolia et mairie.

Le lotisseur a acheté des terrains privés situés au nord afin de les intégrer dans l'urbanisation, ce qui nous amène à un aménagement de seize parcelles. Les travaux de viabilisation sont en cours.

Nous continuons la sécurisation des entrées du village.

Après les aménagements sur la route de Trévenans et la route de Nommay, la route d'Allenjoie s'est vue dotée :

- de deux coussins lyonnais : zone 30 km/h,

- de onze bandes rugueuses hors agglomération : zone 70 km/h,

- du déplacement des panneaux d'agglomération côté Allenjoie,

- d'un tracé d'une ligne continue avant l'entrée dans le village.

Pour limiter la vitesse sur la route de Brognard, et pour sécuriser l'accès et la sortie du futur lotissement, un plateau surélevé sera créé par Néolia.

Bien à vous

Luc SOLLER

Vœux 2015 de la municipalité

Cette année encore, la cérémonie des vœux de la municipalité s'est déroulée sur deux jours à la Maison Pour Tous. Le maire a profité de cette occasion pour remercier tous les acteurs de la vie communale. Notons qu'une minute de silence a été respectée à la suite des attentats parisiens de début janvier. Les deux séances se sont terminées dans une bonne ambiance conviviale, partagée avec nos concitoyens venus nombreux.



70^{ème} anniversaire de la libération

Samedi 22 novembre, les Dambenois, toutes générations confondues, ont commémoré le 70^{ème} anniversaire de la libération du village. Le lieutenant Louis Planchar, qui commandait le bataillon qui a libéré Dambenois, a dirigé le défilé allant de la mairie au Monument aux morts. Une cérémonie, en mémoire des jeunes soldats tués par l'ennemi le 23 novembre 1944, eut lieu en présence notamment de membres de la famille de Pierre Métivier (un des dix soldats morts pour la France). Des véhicules militaires d'époque, avec à leur bord des jeunes et des moins jeunes, ont ensuite sillonné les rues du village.



www.dambenois.fr

Commémoration du 11-Novembre

La municipalité avait convié les habitants, en ce 11 novembre 2014, à se joindre à elle afin de commémorer l'armistice de 1918. M. le maire et M. Paronzi, président des anciens combattants de Dambenois, ont rappelé dans leurs dis-

cours les horreurs de la Grande Guerre et le sacrifice de tous ces jeunes gens qui pensaient tous que c'était « la Der des Ders ». La Marseillaise a été chantée par les enfants de l'école en clôture de cette cérémonie du souvenir.



Goûter de la Saint-Nicolas et visite du Père Noël



Vendredi 5 décembre, les enfants de maternelle de la classe d'Evelyne Julliard ont profité de la pause goûter pour se régaler avec des « jean-bonhommes » accompagnés de chocolat chaud, à l'occasion de la fête de la Saint-Nicolas.



Un samedi au théâtre



Les élèves de la classe de Jérémie Prince ont interprété des saynettes, fruit d'un travail effectué en classe, en novembre et décembre, sur le thème du théâtre. Les parents conviés à cette représentation n'ont pas ménagé leurs applaudissements.

À la découverte du kamishibai



Les bambins qui fréquentent le relais d'assistantes maternelles d'Étupes, accompagnés par les nounous et leurs parents, ont assisté à une séance de kamishibai (ou « théâtre de papier ») animée par l'artiste Gwradys, de Goux-les-Usiers.

Les enfants ont découvert l'étrange boîte du kamishibai, destinée à passer une série de planches illustrées racontant l'histoire de Pustula, la sorcière qui déteste Noël.

Ambiance festive pour les repas des aînés



Après la dégustation d'un savoureux repas, nos aînés ont envahi la piste de danse pour virevolter au son des tangos et des valse interprétés par Sébastien Chappuis. Une ambiance conviviale et festive a contribué à la bonne réussite de cette journée.

Goûter convivial pour les randonneurs

Pour terminer l'année des randonnées hebdomadaires 2014, le groupe des marcheurs s'est retrouvé à la maison pour tous, pour partager un goûter convivial.



Vive les TAP !



A l'occasion des temps d'activités périscolaires, 9 enfants sont inscrits à l'atelier canevas animé par une bénévole du village, Alise Chassain. Cette activité que l'on qualifie de « féminine » n'a pas rebuté les petits garçons puisque l'on compte 3 brodeurs dans le groupe. A l'issue des 7 semaines que dure cet atelier, chaque enfant aura réalisé un canevas de son choix: un cœur, une étoile ou une pomme.



Négoce matériaux et produits pour les travaux publics

10, route de Nommay 25600 DAMBENOIS
Tél. : 03 81 32 03 04
Fax 03 81 94 59 23
pillon-tp@wanadoo.fr

État civil 2014

Décès : Raymonde Berthe Louise Carrière veuve Meyer, le 5 mars, à l'âge de 71 ans ; Yvette Louise Elisabeth Gressel veuve Lehmann, le 30 mai, à l'âge de 85 ans ; Dominique Suzanne Hélène Bainer épouse Fradin, le 1^{er} décembre, à l'âge de 65 ans.

Mariages : Damien Christian Bouisset et Sabrina Lapotre, le 7 juin ; Benoît Raymond Bernard Dalval et Audrey Geneviève Sonia Monnin, le 30 août ; Malla Mboup Beye et Aline Maryvonne Paulus, le 20 septembre ; Alexandre Paul René Quot et Sylvie Michelle Pascale Bon, le 27 septembre ; Laurent Adel et Jane Rosse, le 4 octobre.

Naissances : Chléa Marie Régine Vancon, le 6 février ; Gabriel Gaëtan Boulard, le 25 mars ; Alix Pauline Brachet, le 10 avril ; Aaron Allaoua Bouisset, le 25 juillet.

Zoom sur... Les détecteurs de fumée

L'installation d'un détecteur de fumée, officiellement appelé « détecteur avertisseur autonome de fumée » (DAAF) est obligatoire dans tous les logements d'habitation. C'est ce qui résulte de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010. Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Tous les locaux à usage d'habitation sont concernés par cette obligation,

qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, d'immeubles collectifs ou de maisons particulières, que le logement soit vide ou occupé par le propriétaire ou le locataire. Initialement, les détecteurs de fumée devaient être installés dans les appartements et les maisons avant le 9 mars 2015 (et donc au plus tard le 8 mars 2015). Devant les problèmes d'indisponibilité, à la fois des DAAF et des installateurs, le législateur a prévu de

repousser la date-limite au 1^{er} janvier 2016. Mais il s'agit là d'une date-limite de pose ou d'installation, et non pas d'achat. En d'autres termes, le propriétaire d'un logement sera censé avoir rempli ses obligations légales à condition :
• d'acheter un détecteur de fumée ou de signer un contrat d'achat avant le 9 mars 2015,
• de l'installer avant le 1^{er} janvier 2016.
(source : droit-finances.net)

Ligue contre le cancer

3899,60 € collectés !

Comme tous les ans, les courageux volontaires de la Ligue contre le cancer sont passés dans chaque foyer de notre commune pour recueillir vos dons.

Mmes Disier, Mathieu, Rousseau et Vilaplana ainsi que MM. Malnati, Ruellet et Vilaplana ont collecté la somme de 3 899,60 €, somme légèrement supérieure à la collecte de l'année dernière.

On ne dira jamais assez comme il est important de soutenir la recherche et la prévention contre cette maladie qui touche bien des familles.

On compte environ 1000 nouveaux cas chaque jour en France et nous sommes tous concernés.

Nous remercions donc chaleureusement toutes les personnes qui ont fait un don, ainsi que nos volontaires pour leur fidèle implication.